

**COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue  
le MARDI 6 FEVRIER 2018 A 19 H sous la présidence de Monsieur  
Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy**

**Etaient présents :**

M. CANDAT, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, F. NOVIANT, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, E. BISTORY, N. BLANPAIN, J. THIEBAUT, C. POLLISSE, C. ZELLER, D. LARCHER, T. BRACHET, C. HAUSERMANN.

**Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :**

J. DEWIDHEM a délégué son mandat à M. LAURENT  
C. LAROPPE a délégué son mandat à F. NOVIANT  
P. MASSON a délégué son mandat à A. QUERCIA  
R. STAHL a délégué son mandat à E. BISTORY  
F. BIHLER a délégué son mandat à P. CHANET  
S. PAULIN a délégué son mandat à S. MERTEN  
P. NICOLLE a délégué son mandat à M. CANDAT  
L. SIMEON a délégué son mandat à B. GIRSCH  
A. MOREAU a délégué son mandat à C. HAUSERMANN  
P. MEYER a délégué son mandat à D. LARCHER

**Etait absent, excusé :**

M. SAUGET

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT  
DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

➤ **Décision n° 2017 -029 du 15 Décembre 2017 – Bail commercial La Poste ;**

- **Décision n° 2017 -030 du 7 Novembre 2017** – Convention de partenariat Cinéma ;
- **Décision n° 2018 -001 du 2 Janvier 2018** – Contrat d'entretien des installations thermiques de type « P2 » des bâtiments communaux ;
- **Décision n° 2018 -002 du 2 Janvier 2018** – Contrat de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **Décision n° 2018 -003 du 3 Janvier 2018** – Contrat de traitement des déchets verts ;
- **Décision n° 2018 -004 du 8 Janvier 2018** – Contrat de conduite d'opération ;
- **Décision n° 2018 -005 du 9 Janvier 2018** – Convention de partenariat Découverte de la langue des signes.

## **POINT 1**

### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) – AVENANT A LA CONVENTION DE PASSAGE**

Monsieur le Maire indique que, par délibération n°1 en date du 11 décembre 2012, la commune de Saulxures-lès-Nancy a autorisé le Maire de la commune à signer une convention de passage relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Cette convention de passage en vigueur depuis le 15 mars 2013 doit faire l'objet d'un avenant suite à l'achat du bois de La Fourasse, devenu propriété de la commune de Saulxures-lès-Nancy depuis le 14 décembre 2017.

En effet, un sentier de randonnée pédestre, inscrit au P.D.I.P.R., traverse la parcelle AS 1 (Bois de «La Fourasse ») comme le montre l'annexe n°1 jointe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **D'émettre** un avis conforme favorable concernant l'ouverture à la circulation du public du tronçon du sentier de randonnée pédestre inscrit au P.D.I.P.R. traversant la section AS 1 dit bois de « La Fourasse »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de passage (annexe n°2 en pièce jointe) relative au P.D.I.P.R.

*A la question posée par Monsieur Hausermann de l'entretien des sentiers, Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant un repérage et une remise en état de certains passages seront réalisés par le biais de groupes de randonneurs.*

## **POINT 2**

### **REPARTITIONS FONCIERES DE LA ZONE DEGAS EN VUE DE SON CLASSEMENT (CORRECTIF)**

Monsieur le Maire indique que, suite à une erreur matérielle, il convient d'apporter des corrections à la délibération n° 2 du 5 décembre 2017 portant répartitions foncières de la zone Degas en vue de son classement.

En fonction du nouveau tableau de répartition joint à la présente délibération, il s'avère que M.M.h. doit céder à l'euro symbolique :

- 27 parcelles d'une contenance totale de 3 519 m<sup>2</sup> issues des parcelles AH n°76 et 132 à la commune de Saulxures-lès-Nancy,
- 8 parcelles d'une contenance totale de 5 926 m<sup>2</sup> issues des parcelles AH n°76 et 132 à la Métropole du Grand Nancy ainsi que les parcelles AH n°77 (94 m<sup>2</sup>) et AH n°131 (1 230 m<sup>2</sup>).

Dans le même temps, il convient de procéder à la division en volume (parcelle AH 239) avec la Métropole de l'espace au-dessus du parking souterrain, ce dernier restant la propriété de M.M.h.

S'agissant des 27 parcelles (espaces verts et aire de jeux) sur lesquelles la commune assure déjà l'entretien des terrains et la maintenance des équipements, et pour permettre à la Métropole de délibérer à son tour et de transmettre le dossier au notaire chargé des actes de cession, il convient pour la commune de s'engager à acquérir ces parcelles d'une contenance totale de 3 519 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **De s'engager** à acheter à M.M.h. pour l'euro symbolique 27 parcelles d'une contenance de 3 519 m<sup>2</sup> sur la zone DEGAS (les frais de notaire ou autres frais de cette vente seront à la charge des acquéreurs) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés pour ces biens et tout document à intervenir pour leur achat ;
- **De désigner** l'étude de Mes MARTIN et BIDAUD, Notaires à Nancy, pour l'établissement des documents à intervenir pour cet achat ;
- **D'intégrer** ces 27 nouvelles parcelles à l'actif communal.

## **POINT 3 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur LAURENT rappelle que l'alinéa 2 de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu, ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

##### **Une pause dans la baisse des concours financiers de l'Etat**

Le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit pas une nouvelle contribution pour le redressement des finances publiques.

Mais une loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2022 propose de nombreuses mesures concernant la participation des collectivités locales les plus importantes à l'effort de réduction du déficit de l'Etat (contractualisation, ratios de dette, etc...).

Pour la commune de Saulxures-lès-Nancy, le cumul de perte de D.G.F. sur les années 2015 à 2017 s'établit à 260 000 €.

##### **Un début de refonte de l'imposition locale**

Le projet de loi de finances pour 2018 intègre un dégrèvement progressif de taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables : 30% de dégrèvement en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'Etat remboursera ces dégrèvements aux communes dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017. A partir de 2018, les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattements seront supportées par les contribuables.

Autres éléments de contexte extérieur à retenir dans le cadre de la préparation budgétaire :

- Prévision de croissance du PIB 2018 : entre 1.7 % et 1.9 %,
- L'inflation 2018 estimée à 1.2 %,
- Evolution du SMIC : +1.23 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Revalorisation des bases de la fiscalité directe locale en 2018 : en fonction de l'inflation constatée sur l'année N-1 (soit 1%, chiffre à confirmer),
- Prolongation sur 2018 du soutien à l'investissement en direction des projets d'investissement, notamment ceux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments publics.

## 2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le contexte financier global invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, il faudra continuer à maîtriser les charges de fonctionnement et mobiliser des recettes supplémentaires autres que les dotations.

Le but poursuivi est de pouvoir continuer à mener une politique d'investissement ambitieuse.

### • Dépenses de fonctionnement

Dépenses Réelles	Réalisé CA 2015	Réalisé CA 2016	Réalisé 2017	Objectif DOB 2018
Charges à caractère général	654 329 €	696 521 €	697 811 €	+1% MAXI
Charges de personnel	1 139 150 €	1 106 368 €	1 130 352 €	+1% MAXI
Autres charges de gestion courante	267 510 €	272 707 €	264 714 €	+1% MAXI
Charges exceptionnelles	1 031 €	1 960 €	2 387 €	+1% MAXI
<b>Total</b>	<b>2 062 020 €</b>	<b>2 077 556 €</b>	<b>2 095 264 €</b>	

Afin de poursuivre, la politique de maîtrise des dépenses, il conviendra d'inscrire au BP 2018 un montant des dépenses réelles de fonctionnement qui plafonne au maximum à 2 120 000 €.

Cet objectif demeure ambitieux pour deux raisons :

- L'absence sur l'année 2018 de renégociation de contrats de prestation importants ;
- Le caractère spontanément évolutif des charges de personnel (glissement vieillesse technicité, mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », le soutien aux associations sera maintenu pour l'année 2018 en y intégrant une vigilance accrue par rapport aux situations financières individuelles de chaque association.

- **Ressources de fonctionnement (hors produits exceptionnels)**

	Réalisé CA 2015	Réalisé CA 2016	Réalisé 2017	Objectif DOB 2018
Produits des services	209 038 €	201 997 €	232 215 €	225 000 €
Impôts et taxes	1 223 906 €	1 238 365 €	1 253 636 €	1 270 000 € <sup>1</sup>
Dotations et participations	724 348 €	703 425 €	674 757 €	675 000 € <sup>1</sup>
Autres produits de gestion courante	70 161 €	65 186 €	52 208 €	50 000 €
Atténuations de charges (Rbst rému perso)	2 571 €	3 020 €	6 582 €	3 000 €
Produits financiers	2 €	2 €	2 €	2 €
Travaux en régie + opérations d'ordre	23 843 €	56 839 €	47 447 €	40 000 €
<b>Total</b>	<b>2 253 869 €</b>	<b>2 268 834 €</b>	<b>2 266 847 €</b>	<b>2 263 002 €</b>

(1) Suite au dégrèvement de 30% de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables, le chapitre « impôts et taxes » devrait être en diminution avec pour compensation une augmentation du chapitre « dotations et participations ». Dans l'attente de précisions supplémentaires, cet effet est neutralisé dans le tableau ci-dessus.

En 2018, les projections réalisées laissent envisager un solde encore positif (d'environ 140 000 €) mais qui tend à se réduire par rapport à 2015, 2016 et 2017.

- Les produits des services : ils sont inscrits avec prudence et tiennent compte notamment de la fréquentation plutôt stable des services périscolaires et extrascolaires. A noter que les tarifs en direction des familles n'ont pas évolué depuis septembre 2014. En conséquence, une étude devra être menée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour vérifier l'adéquation des tarifs avec le coût réel des services proposés. De plus, suite au retour de la semaine scolaire de 4 jours, le tarif du « Mercredi Récréatif » devra également être réétudié.  
Par ailleurs, les recettes relatives à la vente de bois devraient être en diminution en 2018 par rapport à 2017.
- Les impôts et taxes :
  - s'agissant des dotations de compensation de la Métropole du Grand Nancy, celles-ci devraient être maintenues au niveau de l'exercice précédent. Le statut de métropole n'a pas eu d'incidences sur ces recettes.
  - s'agissant des recettes fiscales directes (taxes d'habitation et foncières), leur calcul à taux constants en tenant en compte de l'évolution des bases fixée à 1 % permet d'augmenter le produit de ces taxes d'environ 10 000 € (effet de la dynamique des bases).

### Maintien des taux communaux :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'Habitation	6.80 %	6.80 %
Taxe Foncière Bâtie	10.74 %	10.74 %
Taxe Foncière Non Bâtie	21.23 %	21.23 %

- Les dotations et participations : les dotations et les fonds de compensation sont calculés sur le nombre d'habitants de la collectivité.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Population	3 926	4 010	4 098	4 186	4 156

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population estimée est fixée à 4 156 habitants. Ce chiffre est basé sur une extrapolation du recensement de 2014 et ne prend pas en compte la population effectivement présente sur le territoire de la commune. Les nouveaux habitants de 2016 et 2017 (Vahotte et Genoves II) seront pris en compte officiellement sur les chiffres de la population à compter du 2020 suite au prochain recensement de 2019.

- Les autres produits de gestion courante : comme indiqué dans le tableau ci-dessus, ce chapitre sur l'exercice 2018 sera constant par rapport à 2017, puisque la vente de l'immeuble La Fontaine à l'Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy a été réalisée dans le courant de l'année 2016.

#### • **La politique d'investissement**

Pour l'essentiel les investissements 2018 reposeront sur 4 thématiques avec des opérations structurantes :

- la mise en accessibilité de nos bâtiments selon un programme pluriannuel,
- la reconstruction de la structure Petite Enfance « Les P'tits Loups »,
- les travaux de rénovation et de gros entretien sur les bâtiments communaux,
- les dépenses d'équipements divers.

Pour l'exercice 2018, le programme d'investissement devrait avoisiner les 350 000 €.

- La programmation pluriannuelle de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Par délibération en date du 8 septembre 2015, la commune a déposé un programme de travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) échelonné sur 6 ans jusqu'en 2021.

L'enveloppe globale des travaux à mener sur les 6 ans est de 621 348 € pour l'ensemble des bâtiments.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant TTC	35 892 €	66 000 €	70 308 €	147 948 €	156 000 €	145 200 €	621 348 €

Les crédits inscrits sur l'année 2017 ont permis de :

- terminer l'accessibilité de l'école maternelle Jean Fléchon alors que les travaux étaient prévus sur les années 2017 et 2018,
- terminer l'accessibilité de l'ensemble du bâtiment « Hôtel de Ville », y compris l'accessibilité de la salle des fêtes et de la salle des mariages et du conseil municipal, alors que les travaux pour ce qui concerne la salle des fêtes étaient prévus sur les années 2020 et 2021.

En tenant compte des éléments ci-dessus, l'enveloppe 2018 a été optimisée et revue à la baisse. L'enveloppe 2018 sera consacrée à la mise en accessibilité :

- de la Maison Communale pour un montant prévisionnel de 15 000 € TTC,
- de la Maison des Associations pour un montant prévisionnel de 20 000 € TTC.
  - la reconstruction de la structure Petite Enfance « Les P'tits Loups »

Ce projet devrait s'étaler sur deux exercices budgétaires (2018 et 2019).

Au titre de l'année 2018, les dépenses pourraient être les suivantes :

- études diverses (assistance maîtrise d'ouvrage, programmiste, prestataires divers) : 50 000 € TTC
- achat du foncier : 65 000 € TTC
- architecte / maîtrise d'œuvre : 100 000 € TTC.

La phase travaux pourrait débuter dès le mois de janvier 2019.

- Les travaux de rénovation et de gros entretien sur les bâtiments communaux

Deux projets principaux sont à l'étude :

- la démolition et la reconstruction d'un mur de soutènement au groupe scolaire Chepfer (15 000 € TTC),
- la réfection de peinture du clocher et des façades et la réparation des bancs de l'église (30 000 € TTC).

- Les dépenses d'équipements divers.

Il s'agit principalement de dépenses d'équipements mobiliers au bénéfice des services communaux et des écoles (matériels pour les services techniques, crédits d'investissement des écoles, achat d'outils informatiques) pour un montant prévisionnel d'environ 40 000 € TTC.



- **Le financement des investissements**

- Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'établir à environ 62 900 €, sur la base des investissements réalisés en 2017.

- Les subventions

Comme en 2017, la commune poursuivra sa recherche active de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Hors projet de reconstruction de la structure Petite Enfance, pour lequel une subvention de 220 000 € est attendue par la Caisse d'Allocations Familiales, le montant à inscrire en recettes d'investissement sera de l'ordre de 25 000 € dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'investissement public Local.

- La dotation aux amortissements pour un montant de 61 000 €

### **3 - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

- **La dette**

Depuis le 1er janvier 2013, la dette est nulle. Néanmoins, dans le cadre de la demande de subvention effectuée auprès de la CAF pour la création des nouveaux locaux du Pôle Jeunesse, l'organisme a également octroyé à la commune un prêt à taux zéro de 19 459 € qui sera à rembourser à partir de 2018 sur la base de 5 annuités de 3 891.80 €.

Enfin, un recours à l'emprunt est envisagé courant 2018 pour couvrir partiellement le financement de la reconstruction du bâtiment Petite Enfance.

Au vu de l'état de la dette actuelle (quasi nulle), présentée ci-dessus, et des capacités de la collectivité, un emprunt raisonnable à hauteur de 70 % de cette opération est envisagé

- **Les excédents budgétaires et l'autofinancement**

Au 31 décembre 2016, les comptes de la commune faisaient apparaître 444 827 € d'excédents de fonctionnement reportés.

Pour l'année 2017, la réalisation de l'exercice budgétaire s'est traduite par :

- Un excédent de 564 557 € en section de fonctionnement
  - Un besoin de financement de 163 930 € en section d'investissement

Par conséquent, les comptes de la commune font apparaître 400 627 € d'excédents de fonctionnement reportés au 31/12/2017.

- **L'orientation de l'épargne**

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour investir. Elle correspond donc à l'épargne brute après financement des remboursements de la dette.

Les efforts d'optimisation des services sont donc à poursuivre car l'objectif est toujours de financer le plus possible les investissements à venir (construction d'une structure Petite Enfance sur la Vahotte et construction d'un centre socio-éducatif sur l'ex-site de l'usine Malora) par l'épargne nette dégagée.

## **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **D'émettre** un avis favorable concernant le rapport d'orientation budgétaire 2018 joint à la convocation et présenté lors de la présente séance,
- **De prendre** acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2018.

*Suite au DOB, Monsieur Thiébaud demande des précisions sur :*

- *La subvention attendue par la CAF54 et son caractère certain ou pas*

*Monsieur le Maire répond que la subvention attendue de la part de la CAF 54 n'est pas à ce jour complètement garantie. Il s'agit du montant auquel la commune peut prétendre en lien avec les 7 lits supplémentaires qui seront créés au sein de la nouvelle structure.*

*Monsieur Hausermann demande des précisions sur :*

- *Le montant de l'opération d'emprunt pour la nouvelle structure petite enfance*

*Monsieur LAURENT indique que le montant pourrait s'établir à environ 700 000 euros en lien avec l'estimation du coût global de l'opération fixée à 1 100 000 €.*

- *La durée de l'emprunt envisagé*

*Monsieur le Maire précise qu'en lien avec le Trésorier Général, la durée sera d'environ 20 années avec une annuité qui pourrait s'approcher de 50 000 €. Il est nécessaire de se positionner rapidement sur cet emprunt compte tenu des taux actuels d'emprunt particulièrement bas. La prochaine phase sera la prise de contact avec le système bancaire (public et privé).*

- *L'anticipation du planning des travaux d'accessibilité et l'état réel des dépenses d'accessibilité*

*Monsieur le Maire répond qu'un bilan fin année 2018 sera fait et sera réajusté avec la Préfecture. Les chiffres affichés dans le DOB sont les dépenses initiales données par le bureau d'études, sans tenir compte des travaux réels déjà réalisés.*

- *L'étude en cours sur la construction d'un centre socio-éducatif sur le site de la Malora et la possibilité d'y intégrer une nouvelle salle des fêtes*

*Dans le cadre de la DUP, seules les opérations d'aménagement sont chiffrées. A ce jour, nous disposons pour le centre socio-éducatif uniquement d'un programme fonctionnel qui fixe à 750 m<sup>2</sup> la surface utile pour ce type d'équipement.*

*S'agissant de la question d'intégrer une salle des fêtes au sein de l'équipement « centre socio-éducatif » qui deviendrait alors un « centre socio-éducatif et culturel», Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, rien n'est fermé mais il rappelle que le chiffrage d'un centre socio-éducatif et culturel avoisine les 4 000 000 €.*

*Pour finir le débat, le groupe d'opposition déclare se réjouir du maintien des taux d'imposition pour l'année 2018.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mouvement à intervenir au sein du personnel municipal : départ de Madame SARRAZIN (accueil/état civil) fin février 2018 et arrivée de sa remplaçante (Madame THIEBAUT) dès le lundi 12 février sur des fonctions similaires ;
- Rencontre récente en mairie pour présenter aux 8 professionnels de santé le projet de locaux professionnels porté par la société Novémia sur le secteur de la Vahotte (des éléments plus précis seront joints au compte rendu transmis aux membres du conseil municipal).

La séance est levée à 20 h 40

La secrétaire,  
Patricia CHANET

